EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Bottens

Séance du 24 septembre 2018

Président : Sébastien Bailly

Préavis municipal N° 2018-09

Relatif à

L'arrêté communal d'imposition pour les années 2019-2020

Le conseil communal de Bottens

- Vu le préavis municipal N° 2018-09 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la Commission des finances ;

Amendement :
Paragraphe 11 de l'article premier de l'arrêté communal d'imposition pour les années 2019-2020 : Impôt par chien : CHF 100.- au lieu de CHF 80.-.

Décide

d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2019-2020 tel qu'amendé.

Au nom du Conseil communal de Bottens

La Vice-présidente

Annelise Graber

CONSEIL COMMUNAL BOTTENS

La Secrétaire

Audrey Kalbfuss